

CHARTER ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL

CONTRAT DE PARTENARIAT

Pour vous permettre d'accroître votre activité et la pérenniser, par la commercialisation des produits de notre marque ou leur maintenance, nous vous proposons d'adhérer à la charte ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL.

Vous souhaitez devenir partenaire officiel d'ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL ? Nous vous demandons de bien vouloir renseigner le document suivant et l'adresser en deux exemplaires à :

METALIC
76 Avenue Debourg
69007 LYON

Après validation de votre contrat de partenariat par nos services, un exemplaire vous sera restitué.

Généralités

Entre la société METALIC, SIRET 312 212 186 00042, S.A.R.L. capital 150.000 Euros, située 76 avenue Debourg 69007 Lyon, appelée le **MANDANT**,

et la société.....,
SIRET.....,
RCS.....,
forme juridique
capital..... Euros,
sise.....,
valablement représentée par M.,
qualité.....,
appelée le **MANDATAIRE**, il est convenu d'un accord qui lie contractuellement **MANDANT** et **MANDATAIRE**.

Assurances

- Libellé exact de l'activité assurée :
- Compagnie d'assurance :
- N° de contrat :
- Période de validité :

Pour la bonne tenue de notre dossier vous voudrez bien nous joindre une attestation d'assurances Responsabilité Civile Professionnelle avec le tableau récapitulatif des montants assurés par garantie.

Article 1

ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL développe son réseau pour assurer la maintenance, les dépannages, la vente de pièces détachées, les contrôles réglementaires, des hayons élévateurs de sa marque.

ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL met les moyens nécessaires à disposition du mandataire pour la bonne exécution de sa mission : documentations, plans, notices, informations, formation pour le contrôle des hayons, adaptations aux évolutions de la réglementation.

Article 2

Le mandataire intéressé doit respecter la charte ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL définie aux articles 3 et suivants, pour devenir partenaire officiel. Le mandataire demeure multimarques, et n'engage aucun frais d'adhésion. Le mandataire met les moyens nécessaires, pour effectuer son travail de professionnel, selon les règles de l'art.

COMMENTAIRE.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 4 - DEPANNAGE SUR ZONE

Dès possession de la pièce de rechange, temps d'intervention pour commencer le dépannage du camion immobilisé sur zone :

- Dans l'heure Autre.....

Dispose de véhicules pour le dépannage sur zone

Dispose de techniciens itinérants

VOTRE ZONE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION RESERVEE :

Indiquez département(s), localité(s), ou distances maximales en km depuis le technicentre.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 5 - ASSISTANCE

ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL s'oblige envers le partenaire officiel :

- Informer automatiquement le demandeur, des coordonnées du partenaire officiel situé le plus proche du lieu de dépannage.
- Réserver les interventions du partenaire officiel, sur sa zone géographique.
- Référencer le partenaire officiel, dans notre fichier transporteurs français et européens.
- Fournir une assistance technique téléphonique au partenaire officiel, par les ingénieurs ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL.
- Donner un accès au partenaire officiel pour les documentations spécifiques.
- Fournir un complément de formation technique en usine, à la demande du partenaire officiel.

Article 6 - ENGAGEMENT

Le partenaire officiel s'oblige envers ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL:

- Acheter toutes les pièces détachées chez ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL.
- Constituer un stock minimal de pièces dans son technicentre.
- Afficher la signalétique ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL sur son technicentre, sur ses véhicules d'intervention, et la maintenir en bon état.

Article 7 - REMUNERATION & PRIX

ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL accorde au partenaire officiel un barème confidentiel de prix sur les pièces détachées. La remise évoluera selon le montant du chiffre d'affaires annuel. A la première année, il sera accordé d'office 20% de remise. A partir de la 2ème année, le barème ci-dessous s'appliquera :

5 % < 10.000 €HT	20 % < 40.000 €HT
10 % < 20.000 €HT	30 % < 60.000 €HT
15 % < 30.000 €HT	35 % < 100.000 €HT

ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL accorde également un tarif préférentiel au partenaire officiel, sur l'achat des hayons élévateurs neufs.

Article 8 - OBJECTIF ANNUEL

Le partenaire officiel devra atteindre l'objectif du chiffre d'affaires fixé par ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL. ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL récompensera les 6 sociétés réalisant les meilleurs scores.

Article 9 - PUBLICITE & PROMOTION

ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL met à la disposition du partenaire officiel, des objets publicitaires, à afficher en technicentre, et à distribuer pour améliorer la fidélité client.

Article 10 - TERME

Le contrat de partenariat est établi pour un an. Sauf dénonciation par les parties, 3 mois avant la date anniversaire par L.R.A.R., les conditions seront maintenues pour une nouvelle durée d'un an. Le partenaire officiel souhaitant se retirer devra impérativement restituer la PLV à ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL. Il ne sera plus autorisé à afficher les logos de la marque ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL à son adresse, sur ses véhicules, ne bénéficiera plus des tarifs préférentiels ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL, ne disposera plus de l'assistance ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL ni de l'accès aux documents spécifiques, et sera radié de notre fichier des transporteurs français et européens. ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL se réserve le droit de mettre fin au contrat de partenariat dès connaissance du non-respect des obligations du mandataire.

En cas de litige judiciaire, seuls les tribunaux de Lyon sont compétents.

Fait à,
le.....,
Signature et tampon du mandataire :

<i>Encart réservé ERHEL HYDRIS INTERNATIONAL</i>
Fait à, le....., Signature et tampon du mandant :